

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/01/2023 Affichage : 16/01/2022

## DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 22-253

Service : Direction de la Cohésion Sociale

<u>Objet</u>: Organisation d'ateliers sensoriels autour de l'alimentation durable par Mme Perrine Jouvent (diététicienne à la maison de santé de la Vallière à Ceyzériat) au Relais Petite Enfance *La Roulinotte* à Certines (01240)

## LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

Vu le Code de la Famille et de l'Action Sociale et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7ème Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD dans le domaine de l'Action Sociale et de la Petite Enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision de même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

**CONSIDERANT** que les structures petite enfance veillent à la santé, à la sécurité à l'épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement; qu'elles sont des lieux d'éveil et de prévention qui concourent à l'intégration sociale, conformément à la réglementation;

**CONSIDERANT** que les découvertes multi-sensorielles participent au bon développement de l'enfant, à son éveil et à son épanouissement ;

www.grandbourg.fr

Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse 3 avenue Arsène d'Arsonval CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex Tél.: 04 74 24 75 15 / Fax: 04 74 24 75 13



001-200071751-20221123-DP22-253-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/01/2023

CONSIDERANT l'opportunité de conclure un partenariat avec Mme Jouve not l'opportunité de conclure un partenariat avec Mme Jouve not l'opportunité de conclure un partenariat avec Mme Jouve not l'opportunité de conclure un partenariat avec Mme Jouve not l'opportunité de conclure un partenariat avec Mme Jouve not l'opportunité de conclure un partenariat avec Mme Jouve not l'opportunité de conclure un partenariat avec Mme Jouve not l'opportunité de conclure un partenariat avec Mme Jouve not l'opportunité de conclure un partenariat avec Mme Jouve not l'opportunité de conclure un partenariat avec Mme Jouve not l'opportunité de conclure un partenariat avec Mme Jouve not l'opportunité de conclure un partenariat avec Mme Jouve not l'opportunité de conclure un partenariat avec Mme Jouve not l'opportunité de conclure un partenariat avec Mme Jouve not l'opportunité de conclure un partenariat avec Mme Jouve not l'opportunité de conclure un partenariat avec Mme Jouve not l'opportunité de conclure un partenariat avec Mme Jouve not l'opportunité de conclure un partenariat avec me l'opportunité de conclure un parte

## DECIDE

**DE CONCLURE** un partenariat avec Mme Jouvent Perrine, diététicienne, afin de mettre en place deux ateliers d'éveil sensoriel sur l'alimentation.

Les modalités d'intervention sont les suivantes :

- Les ateliers seront assurés par Mme Perrine Jouvent (Maison de santé de la Vallière, 36 allée Hugon 01250 CEYZERIAT) ;
- Les animations se dérouleront : une fois dans la salle polyvalente à Tossiat (01250) et une autre fois dans les locaux du Relais Petite Enfance à Certines (01240) pour les assistants maternels et les enfants qu'ils accueillent ;
- Dates et horaires des interventions : les 4 et 9 mai 2023 de 9 h 00 à 11 h 00 ;
- Tarif net 400 € net (TVA non applicable).

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourgen-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

> La Vice-Présidente

Fait à Bourg-en-Bresse, le 23 novembre 2022.

Pour le Président et par délégation, La Vice-Présidente,

 $\alpha$ 

Virginie GRIGNOLA-BERNARD

Déléguée à l'Action sociale et la Petite Enfance